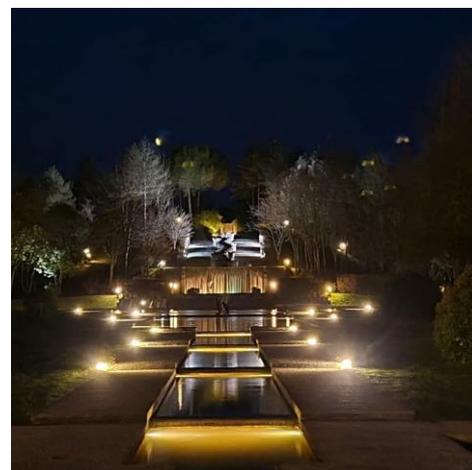
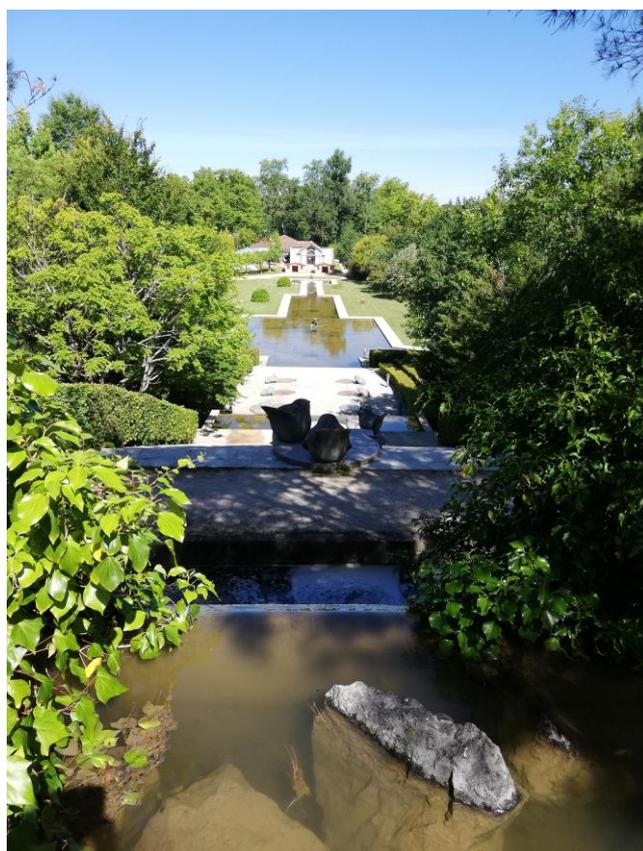


Eugénie-les-Bains

Décembre 2021

Bulletin municipal



Editorial ... Informations communales ... Informations diverses ...
Quelques évènements en image ... Coin des associations ...

Soyons connectés !

Retrouvez toutes les actualités du moment, les animations, les alertes et
les infos pratiques sur les différents réseaux et le panneau lumineux ...



Les pages de l'année 2021 viennent de se refermer...

J'espère que vous avez profité de ces ultimes moments de fin d'année autant qu'il était possible mais aussi de la féerie, de la joie et des saveurs des fêtes que Noël et le nouvel an nous procurent.

Même s'il est parfois compliqué de s'abstenir de l'actualité et de ses préoccupations quotidiennes, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de vivre pleinement et avec bonheur cette nouvelle année, toute emplie de rêves et de magie, entourés de vos proches, de vos amis, dans la chaleur de vos foyers.

Pour l'heure, notre pays voit une forte augmentation de nouveaux cas de cette pandémie qui nous oblige à rester prudent. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières et vous invite à la prudence.

J'aurai une pensée particulière pour l'économie de notre village qui est en souffrance depuis bientôt deux ans et pour tous les acteurs économiques, associatifs ... qui font la renommée de notre commune.

C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus !

C'est aussi en jouant collectif et en respectant les règles de savoir-vivre que notre village continuera d'être aussi beau.

Malheureusement, la situation sanitaire nous contraint une nouvelle fois d'annuler la cérémonie des vœux, moment de convivialité fort apprécié.

Très bonne année à vous !

Philippe BRETHERS



La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains
Tél : 05 58 51 15 37

E-mail : mairie@eugenielesbains.fr
<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h45 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

Directeur de la publication : Philippe BRETHERS ♦ **Conception, rédaction et mise en page / crédits photos :** commission communication animation ♦ **Impression :** Mairie

Etat civil

DECES

Andréa DEHEZ décédée le 23/12/2020
Augusta DAUGA décédée le 21/03/2021
Henriette BRETHERS décédée le 08/05/2021

NAISSANCE

Aaron FOLLET né le 15/02/2021
Jules LAFENETRE né le 04/03/2021



Horaires d'hiver : 13 décembre au 01 mars 2022

Mercredi : 09:30 – 12:00 / 15:00 – 17:30
Vendredi : 15:00 – 17:30

Fermée pendant les vacances scolaires

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, vous serez les bienvenus !
Contact : Laurent PAGES au 05 58 51 34 04

A l'occasion de la Fête des Mères le 30 mai, trois nouvelles mamans ont été honorées pour les féliciter de la naissance de leur enfant. Coralie, Mélanie et Mathieu ont représenté le Conseil Municipal pour leur livrer une orchidée :

Pauline BOULIN, maman de Margaux
Jennifer BORDES, maman d'Aaron
Audrey BATS, maman de Jules



Martine DARRICAU, notre secrétaire de Mairie a fait valoir ses droits à la retraite cet été.

Après les nombreuses années passées au sein de notre commune, elle est une mémoire vivante de l'évolution de notre village durant ces trente dernières années ; elle a côtoyé plusieurs maires et conseillers municipaux qu'elle a su accompagner dans leurs mandatures avec tout son professionnalisme et sa bienveillance.

Nous la remercions vivement pour tout ce qu'elle a apporté à Eugénie et aux Eugénois et lui souhaitons une retraite bien méritée.

Elle a passé le relais à Virginia DE FARIA, eugénoise depuis quelques années. Elle rejoint notre équipe d'agents municipaux et nous lui souhaitons la bienvenue.



Le recensement de la population aura lieu du **20/01/2022** au **19/02/2022**.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs :

Martine DARRICAU
Laurence DUPOUY
Virginia DE FARIA

La collecte des informations via internet est privilégiée.

Virginia DE FARIA, reste, en tant que coordinatrice, à la disposition des administrés en Mairie, afin de les aider dans cette démarche.



ELECTIONS 2022

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin.

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Date limite pour s'inscrire : **vendredi 4 mars 2022**

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

Date limite pour s'inscrire : **vendredi 6 mai 2022**

Sur le site Internet [service-public.fr](https://www.service-public.fr), vous avez la possibilité de vérifier votre situation électorale :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Sur la page « Interroger sa situation électorale », vous saisissez les informations demandées et vous pouvez ainsi vérifier votre situation.

Les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 01 mars 2021

Présents : MM Philippe BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Mélanie BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Création d'un emploi permanent dans une commune de moins de 1 000 habitants - Article 3-3 3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 01 avril 2021.

L'assemblée délibérante,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3 3°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi à temps complet, 35 heures hebdomadaires, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de catégorie hiérarchique C à compter du 01 avril 2021,
- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,
- que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : Baccalauréat – DU carrières territoriales en milieu rural,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : secrétaire de mairie, administration générale,
- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3 3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans,
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 430 correspondant au 8^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Administratif

Principal de 2^{ème} classe de catégorie hiérarchique C,

- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Demande d'aide financière pour l'opération d'aménagement d'un musée et salle de conférence dans les locaux de l'ancienne gare.

Après examen du dossier établi par le Cabinet d'Architecture DUGARRY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune d'Eugénie-les-Bains, à l'unanimité,

l) se déclare favorable au projet de restauration et transformation de l'ancienne gare en musée avec salle de conférence.

Ce projet se définit ainsi :

- a) Intitulé du projet : Aménagement d'un musée et construction d'une salle de conférence
- b) Présentation sommaire du projet : Ce projet consiste à restaurer l'ancienne gare de la commune en l'aménageant en musée et salle de conférence.

Le musée sera dédié au Peintre Landais, Gaston LARRIEU, natif d'Eugénie-les-Bains, qui a fait don d'un legs de 115 toiles ainsi que de nombreux effets personnels à la commune. Ce musée sera le premier musée célébrant un Peintre Landais.

Le choix du bâtiment d'origine, l'ancienne gare communale, permettra de conserver notre patrimoine communal tout en le valorisant. Une salle de conférence sera aménagée, attenante au musée, à des fins de rencontres, expositions, vernissages ou autres activités culturelles.

Le projet d'aménagement sera porté par la commune d'Eugénie-les-Bains.

Un partenariat de fonctionnement sera établi avec la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, le Conseil Départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- a) Localisation du projet : 520 route de la Poste – Ancienne Gare – Au centre de l'agglomération

- a) Permis de construire n° 040 097 20 00004 accordé le 19/06/2020
- b) Période prévisionnelle de réalisation : Exercice 2021/2022
- c) Coût global de l'opération
 - Restauration ancienne gare et construction salle conférence : 477 100 € HT
 - Parking et aménagements extérieurs : 167 700 €
 - Sonorisation et agencement de la salle de conférence : 37 100 €
 - Honoraires architecte : 54 552 €
 - Coût total HT : 736 452 €

II) Adopte le plan de financement suivant :

- a. Etat- DSIL = 190 840 €
- b. Département des Landes = 150 000 €
- c. LEADER = 185 000 €
- d. Commune = 210 612 €
- e. TVA préfinancée par la Commune

III) Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de :

- a. L'Etat DSIL
- b. Le Département des Landes
- c. Le GAL Adour Chalosse Tursan

IV) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relevant de ce dossier.

Etude géotechnique Lotissement Guillemon

Dans le cadre de la vente de cinq terrains à bâtir du lotissement Iragon-Guillemon et conformément au décret du 22/06/2020 relatif à la Loi Elan, la commune doit faire réaliser une étude géotechnique identifiant les risques majeurs relatifs à l'aléa retrait-gonflement des sols argileux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Mandate la Société HTDROGEOTECHNIQUE de LESCAR pour réaliser l'étude géotechnique
- Accepte le devis qui s'élève à 4 320.00 € TTC

Autorisation pose enseigne commerciale

Le Conseil Municipal autorise Mme Chantal GUYOMARD à poser une enseigne commerciale au droit de sa boutique brocante-antiquités.

Cette enseigne de 74/100 cm sera placée, en hauteur, sur la façade côté route d'Aire.

Pouvoirs de police administrative spéciale

Considérant les arrêtés portant refus de transfert de police spéciale de la totalité des maires membres de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, par arrêté en date du 18/01/2021, le Président de la CCA a renoncé à l'exercice du pouvoir de police administrative spéciale en matière de :

- assainissement collectif et non collectif
- création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- de voirie, police de la circulation et du stationnement et police de la délivrance des autorisations et stationnement des taxis
- habitat

Ce pouvoir de police sera exercé par chaque Maire sur son territoire communal.

Travaux de voirie

M. le Maire remercie M. Jérôme Lasserenne, délégué communautaire de la voirie, pour le bon travail rendu et lui donne la parole pour présenter le programme voirie 2021.

- Réfection du revêtement des routes communautaires de Candau, du Conte et de Harquette
- Les travaux d'épareuse et d'accotements seront réalisés par M. POMIES d'Aire-sur-l'Adour dès que possible. Ces travaux n'ont pu être faits en 2020, faute du mauvais temps puis de l'indisponibilité de l'entreprise HERRAN. Les retards seront rattrapés.
- Reprise de fossés route de Nicolas afin de drainer les eaux de pluie et d'éviter qu'elles n'inondent les anciens thermes et parcelles voisines
- Drainage des eaux de pluie provenant des coteaux situés derrière le lotissement des Vergnes, le long de la route de Duhort et du parcours santé. M. le Maire et la commission voirie se rendront sur place, lors des prochaines pluies, afin de trouver une solution efficace et éviter le débordement sur le lotissement des vergnes.
- Des travaux de point-à-temps seront faits sur la voirie desservant le lotissement des Vergnes en attendant de pouvoir l'intégrer à la voirie communautaire. Un lot reste toujours non construit.

Entretien des ponts de voirie

M. le Maire rappelle que la réglementation impose à chaque propriétaire d'entretenir et déboucher les ponts donnant accès à leur propriété, entrées de maison, de champs et autres.

Exploitation de la supérette alimentaire

M. Ludovic MOREAU n'a pas fait part de son désir de renouveler le bail de la supérette alimentaire après le terme du bail en cours qui arrive à échéance le 31 mai 2021.

Le Conseil Municipal prend acte et recherche de nouveaux gérants.

Vote du compte de gestion 2020 de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune d'Eugénie après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2020 du budget principal de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 présenté par M. Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

| INVESTISSEMENT | Dépenses | Recettes |
|-------------------|--------------|--------------|
| Réalisé | 332 542.77 € | 310 766.60 € |
| Restes à réaliser | 83 557.00 € | |
| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes |
| Réalisé | 513 971.47 € | 748 268.87 € |

Investissement - 21 776.17 €
Fonctionnement + 234 297.40 €
Résultat + 212 521.23 €

Affectation des résultats 2020 sur le budget principal de la commune, exercice 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :
 - Un excédent de fonctionnement de 147 304.69 €
 - Un excédent reporté de 86 992.71 €
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 234 297.40 €
 - Un déficit d'investissement de 21 776.17 €
 - Un déficit de restes à réaliser de 83 557.00 €
- Soit un besoin de financement de 105 333.17 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
 - Résultat exploitation au 31/12/2020 – Excédent : + 234 297.40 €
 - Affectation complémentaire en réserve c/ 1068 : 105 333.17 €
 - Résultat reporté en fonctionnement c/ 002 : 128 964.23 €
 - Résultat reporté clôture budget Lotissement Vergnes II : 11 819.99 €
 - Déficit d'investissement reporté au c/ 001 : 21 776.17 €

Vote du compte de gestion 2020 du Lotissement IRAGON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 après avoir examiné les

opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2020 du budget du Lotissement IRAGON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

| INVESTISSEMENT | Dépenses | Recettes |
|-------------------|--------------|--------------|
| Réalisé | 157 524.50 € | 240 000.00 € |
| Restes à réaliser | 0.00 € | |
| FONCTIONNEMENT | Dépenses | Recettes |
| Réalisé | 216 290.00 € | 180 410.98 € |

Investissement + 82 475.50 €
Fonctionnement - 35 879.02 €
Résultat + 46 596.48 €

Affectation des résultats 2020 sur le budget Lotissement IRAGON, exercice 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître
 - Un déficit de fonctionnement de 33 493.02 €
 - Un déficit reporté de 2 386.00 €
 - Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 35 879.02 €
 - Un excédent d'investissement de 82 475.50 €
- Soit un excédent de financement de 82 475.50 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
 - Résultat exploitation au 31/12/2020 – Déficit : 35 879.02 €
 - Affectation complémentaire en réserve c/ 1068 : 0.00 €
 - Déficit reporté en fonctionnement c/ 002 : 35 879.02 €
 - Excédent d'investissement reporté au c/ 001 : 82 475.20 €

Devis pour budget 2021

Des devis ont été établis pour :

- Le remplacement de la passerelle bois du kiosque de la Maison Rose
- Une aire de jeux pour enfants
- Le remplacement de la sono de la salle d'animation

Ces devis seront affinés lors du vote du budget en avril prochain et retenus en fonction des possibilités budgétaires.

Séance du 30 mars 2021

Présents : MM Philippe BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHERS, Jérôme LASSERENNE, Mélanie BRETHERS, Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Aide accordée aux familles eugénoises dont les enfants fréquentent le centre de loisirs d'Aire sur l'Adour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- de renouveler l'aide accordée aux familles eugénoises dont les enfants fréquentent le centre de loisirs d'Aire sur Adour
- de fixer le montant de l'aide à 5.00 € par jour et par enfant, avec une durée maximale de 21 jours par an et par enfant

Délibération fixant les taux de promotion en cas d'avancement de grade

M. le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

M. le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de M. le Maire et de fixer, à partir de l'année 2021, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

| Cat | GRADE D'ORIGINE | GRADE D'AVANCEMENT | TAUX % |
|-----|--|--|--------|
| C | Adjoint technique | Adjoint technique principal de 1 ^{ème} classe | 100 % |
| C | Adjoint technique principal de 1 ^{ème} classe | Agent de maîtrise | 100 % |
| B | Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe | Rédacteur | 100 % |
| B | Agent de maîtrise ... | Technicien | 100 % |

Réfection de la RD 65 en 2023

Le programme Départemental prévoit la réfection de la RD 65 (route d'Aire, de l'église en direction de Duhort-Bachen) en 2023 et invite le conseil municipal à réfléchir sur l'aménagement de trottoirs sur la partie urbanisée et le ralentissement de la circulation.

Travaux de drainage des eaux pluviales au Lotissement Les Vergnes

Dès que le temps le permettra et selon la disponibilité de l'entreprise, des travaux seront entrepris, afin de régler le problème d'évacuation des eaux pluviales.

Subventions versées aux Associations sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant des subventions attribuées aux diverses associations ainsi qu'il suit pour 2021 :

| | |
|---|---------|
| ➤ Association Gymnastique Eugénoise | 500 € |
| ➤ Amicale Les Sources | 500 € |
| ➤ Association Pêche agréée Aire/Adour | 100 € |
| ➤ ADAPEI | 400 € |
| ➤ Elan Tursan Basket | 700 € |
| ➤ ACCA | 1 500 € |
| ➤ Association Sports Loisirs | 500 € |
| ➤ ALALE Centre Loisirs Aire sur l'Adour | 400 € |
| ➤ Restaurants du cœur Saint-Perdon | 100 € |

Toilettes publiques du Pôle de santé

Les toilettes publiques attenantes au pôle santé seront ouvertes au public dès lors, que les abords seront aménagés et lors des offices religieux.

Vote du budget 2021 du Lotissement IRAGON-GUILLEMON

Le budget 2021 du Lotissement IRAGON-GUILLEMON est adopté à l'unanimité ainsi qu'il suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Investissement | 336 044.80 € | 336 044.80 € |
| Fonctionnement | 297 460.80 € | 297 460.80 € |

Vote des taux d'imposition

Le produit fiscal attendu pour 2021 est de 206 349 € y compris le FNGIR de 2 073 € et les allocations compensatrices de 1 959 €.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux d'imposition des

deux taxes communales (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) sur l'année 2021 sans augmentation. Compte-tenu des bases communiquées par l'Administration Fiscale pour l'exercice 2021, le calcul du produit attendu 2021 est arrêté comme suit :

| Impôt | Bases 2021 | Taux 2021 | Produit 2021 |
|-------------------------|---|--|--------------|
| Taxe Habitation | Suppression de la taxe d'habitation suite à la loi de finance | | |
| Foncier Bâti | 637 300 € | 32.76 % dont 15.79% pour la part communale | 208 779 € |
| Foncier Non Bâti | 24 700 € | 59.98 % | 14 815 € |
| 223 594 € | | | |

Le produit attendu net perçu par la commune ne

Note de présentation brève et synthétique du budget principal primitif 2021

L'article L-2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif 2021, voté ce jour par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat autant que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et toutes les charges courantes et, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées essentiellement au titre des impôts

sera toutefois que de 206 349 €, dans la mesure où l'Etat ne compense pas en totalité la taxe d'habitation.

La somme compensée résulte du transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, du département à la commune.

Vote du budget principal

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par M. le Maire, poste par poste, et adopte, à l'unanimité, le budget communal 2021 qui s'équilibre ainsi :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Investissement | 1 182 803.93 € | 1 182 803.93 € |
| Fonctionnement | 684 173.46 € | 684 173.46 € |

locaux et autres ainsi que des dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2021, sans le report d'excédent 2020, représentent 540 717.82 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45.86 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dotations de fonctionnement de l'Etat sont en constante diminution depuis plusieurs années.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|-----------|---|-----------|
| Dépenses courantes | 156 943 € | Excédent brut reporté | 140 784 € |
| Dépenses de personnel | 279 261 € | Recettes des services | 13 563 € |
| Autres dépenses de gestion courante | 56 974 € | Impôts et taxes | 344 700 € |
| Dépenses financières | 23 416 € | Dotations et participations | 122 943 € |
| Dépenses exceptionnelles | 29 195 € | Autres recettes de gestion courante | 45 030 € |
| Autres dépenses | 5 850 € | Atténuation de charges | 13 684 € |
| Total dépenses réelles | 551 639 € | Produits exceptionnels | 798 € |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 9 222 € | Total recettes réelles | 540 718 € |
| Virement à la section d'investissement | 123 310 € | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 2 671 € |

c) La fiscalité

- Taxe foncière sur le non bâti : 59.98 %
- Taxe foncière sur le bâti : 32.76 % dont 15.79% pour la part communale + 16.97% pour la part départementale transférée à la commune.

Le produit attendu net perçu par la commune est de 206 349 € dans la mesure où l'Etat ne compense pas en totalité la taxe d'habitation.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des gros travaux de bâtiments et voirie, des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR, FEC, est.) et enfin des emprunts.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| Remboursement d'emprunts | 122 771 € | Excédent de fonctionnement capitalisé | 105 333 € |
| Opérations d'équipement (à lister) | 1 031 706 € | Virement de la section de fonctionnement | 123 311 € |
| Autres dépenses | 0 € | FCTVA/taxe aménagement | 49 079 € |
| Ecritures ordre | 0 € | Subventions | 449 547 € |
| Subventions équipement versées | 6 551 € | Emprunt | 448 983 € |
| Déficit reporté | 21 776 € | Opérations ordre | 6 551 € |
| Total général | 1 182 804 € | Total général | 1 182 804 € |

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Achèvement de la construction du local pharmacie : 83 557 €
- Réaménagement de l'ancienne poste en Musée et salle de conférence : 883 743 €
- Sonorisation salle d'animation : 12 888€
- Passerelle bois : 28 800 €
- Aire de jeux pour enfants : 22 718 €

d) Les subventions d'investissements prévues : 449 547 €

e) Emprunts : 448 983 €

Séance du 05 juillet 2021

Présents : MM Philippe BRETHERS, Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Mélanie BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Absent excusé : Lionel LAFARGUE

Remise gracieuse accordée à M. Stéphane SOUBAIGNE, exploitant de la supérette alimentaire communale

Le Conseil Municipal décide d'accorder une remise gracieuse du loyer, du mois de juin 2021 dans le cadre de la reprise de l'exploitation de la supérette alimentaire.

En effet, M. SOUBAIGNE ayant pris possession des lieux le 01 juin 2021 et ayant entamé des travaux de réaménagement, l'ouverture n'a pu être effective que le 29 juin 2021, entraînant ainsi une perte d'exploitation sur cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une remise gracieuse à M. SOUBAIGNE Stéphane pour la période du mois de juin 2021.

Approbation d'une convention pôles retraites et protection sociale avec le Centre de Gestion

M. le Maire donne lecture d'une proposition de convention entre la commune et le Centre de gestion :

Contenu de la convention :

A) Pôle retraites

L'objet de la convention est de fixer le rôle d'intermédiation du CDG 40 à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par la convention de partenariat entre les centres de gestion et la caisse des dépôts et consignations, mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF, consistant en :

- une mission d'information sur les fonds CNRACL RAFF et IRCANTEC au profit des collectivités et de leurs agents
- une mission d'accompagnement des employeurs territoriaux et des actifs dans leur démarche pour le compte de la CNRAC, du RAFF et de l'IRCANTEC
- une mission d'intervention pour le compte des employeurs territoriaux au titre de la CNRACL, sur les dossiers dématérialisés ou matérialisés adressés à la Caisse des Dépôts.

B) Pôle protection sociale

Outre le rôle d'intermédiation dans le cadre de la gestion des dossiers liés à la protection sociale des agents, le CDG 40 propose une assistance technique individualisée auprès de chaque collectivité.

Il s'appuie sur sa plate-forme de services et les mobilise pour assurer le suivi des dossiers. Le pôle protection sociale s'appuie sur le partenariat avec le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme, le partenariat avec la CPAM des Landes, et bien entendu travaille en étroite relation avec le service carrière, le service juridique et le service médecine et prévention du CDG 40

Durée de la convention : 2020-2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention telle que présentée.

Renouvellement de la convention de service médecine préventive 2021

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention établie par le Centre de Gestion pour l'adhésion de la Commune au Service de Médecine Préventive, pour l'année 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, mandate M. le Maire pour signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Exonération des redevances Conventions d'occupation du domaine public

Compte-tenu de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de la station thermale et le confinement de la population locale, et entraînant ainsi

une perte d'exploitation importante pour les commerces Eugénois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer les commerçants Eugénois, occupant le domaine public dans le cadre de l'exercice de leur activité, pour l'année 2021.

Subvention versée à l'association Arts et Cetera :

Sur proposition de M. le Maire, et dans le cadre du festival Arts en Vies, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant de la subvention attribuée à l'association Arts et cetera à 2 745 €.

Questions diverses

Changement de nom de la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'un changement de nom de la communauté de communes est envisagé et a été évoqué lors du dernier conseil communautaire.

Tous les conseils Municipaux des communes composant l'intercommunalité sont invités à réfléchir sur ce thème.

Création d'un passage piétons devant la pharmacie

Matthieu ROBIN suggère la réalisation d'un passage piétons devant la pharmacie.

L'idée est de faciliter le passage du parking en face de la Mairie à la pharmacie, où se gare de plus en plus de personnes pour se rendre au Pôle santé.

Le Conseil Municipal ne retient pas le projet pour le moment.

Séance du 20 septembre 2021

Présents : MM Philippe BRETHERS, Céline BRETHERS, Jérôme LASSERENNE, Mélanie BRETHERS, Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.

Absent excusé : Lionel LAFARGUE

Dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies

Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, après avoir consulté Monsieur le trésorier principal, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au

compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, d'une manière générale, seront pris en charge au compte 6232 :

- ✓ l'ensemble des biens, services objet et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés,
- ✓ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès,

- naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- ✓ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
 - ✓ les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos)
 - ✓ les frais d'annonces et de publicités ainsi que les parutions liées aux manifestations,
 - ✓ les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales. Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies dans la limite des crédits repris au budget communal.

Modification des statuts de la communauté de communes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-17 et L5211-5.

Vu l'arrêté interdépartemental DAECL n° 1409 du 16 décembre 2011 portant création de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour issue de la fusion des communautés de communes du Lézé et de l'Adour et d'Aire sur l'Adour

Vu les arrêtés interdépartementaux portant modification des statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour :

- PR/DAECL/2013 N° 106 du 3 avril 2013,
- PR/DAECL/2013 N° 483 du 9 septembre 2013,
- PR/DAECL/2014/ n°547 du 28 octobre 2014,
- PR/DAECL/2016/ n°547 du 26 octobre 2016,
- PR/DAECL/2016/ n°778 du 26 décembre 2016,
- PR/DAECL/2017/ n°650 du 28 décembre 2017,
- PR/DCPPAT/2018/n°670 du 28 décembre 2018.

Vu les statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour ;

Considérant que le changement de nom de la communauté de communes se justifierait dans un projet global de communication qui permettrait de créer une identité forte sur laquelle toutes les communes pourraient s'appuyer, d'offrir aux citoyens une meilleure visibilité des services, et enfin de développer une marque de territoire dans le but de promouvoir ses richesses ;

Vu la délibération n° 290621/06R du conseil Communautaire du 29 juin 2021 approuvant le principe du changement de nom de la

communauté de communes ;

Vu la délibération n° 290621/06-1 du conseil Communautaire du 29 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté des communes ;

Il est proposé de modifier les statuts de la communauté de communes afin de changer le nom de celle-ci qui s'appellerait désormais « Pays d'Aire sur l'Adour ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte la délibération sus-présentée.

Travaux de raccordement nécessaires à l'extension du réseau public de distribution d'électricité pour un administré

Suite à l'obtention du PC0400972000003 en date du 29/07/2020, M. et Mme CAZALIS Olivier demeurant au 90, route du Moulin de Labat ont sollicité des travaux de raccordement, nécessaires à l'extension du réseau public de distribution d'électricité pour leurs travaux.

Ces travaux auraient un coût estimatif de 3 410 € (devis établi par le Sydec)

M. le Maire explique au conseil que, relevant du domaine privé et que le Sydec ne pouvant facturer un particulier pour ce type de prestation, ces frais seront dans un premier temps pris en charge par la commune, puis remboursés intégralement par le pétitionnaire, par le biais d'une émission d'un titre par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à engager les travaux.

Acquisition d'une aire de jeux pour enfants

Afin de remplacer l'ancienne aire de jeux pour enfants se situant en face de l'école maternelle, dans le parc communal, le Conseil Municipal décide d'acquérir une nouvelle aire de jeux.

La structure sera constituée comme suit :

- Aiguille géante d'une hauteur de 350cm
- Tour kansas composée d'une tourelle, d'un escalier de remonte, d'un toboggan et d'une balançoire
- Deux jeux sur ressort
- Balançoire à bascule

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Approuve l'acquisition de l'Aire de jeux pour un montant de 19 500.00 € HT soit 23 400€ TTC.
- ✓ Sollicite auprès du Conseil Départemental des LANDES, une aide financière dans le cadre de la répartition du Fonds d'Equipement des

Communes de l'exercice 2021, pour financer en partie, l'acquisition de ladite aire de jeux pour enfants.

- ✓ Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Questions diverses

Point sur la vente des lots au Lotissement Guillemon

A ce jour :

- 2 lots ont été vendus,
- 4 lots sont en cours de vente et doivent être signés de manière définitive chez le notaire avant la fin de l'année pour un montant global de 105 462.50 €
- 8 lots restent à la vente, des rendez-vous sont planifiés avec de potentiels acheteurs.

Point sur les travaux du musée Gaston Larrieu

M. le Maire expose au conseil le plan de financement pour la réalisation des travaux du futur musée Gaston Larrieu :

| | Montant TTC |
|---|-------------|
| Construction salle + aménagement musée | 572 520 € |
| Aménagement salle de conférence | 44 520 € |
| Parking | 201 240 € |

| COUT TOTAL | 818 280 € |
|---------------------------------------|------------------|
| DETR | 190 840 € |
| Conseil Départemental | 150 000 € |
| Fond Leader | 162 000 € |
| FCTVA | 134 230 € |
| Restant à charge de la commune | 181 210 € |

M. le Maire demande au conseil de mener une réflexion sur l'aménagement intérieur et la distribution des pièces dans le bâtiment, notamment dans la pièce qui recevra l'exposition des œuvres de M. Larrieu.

Le débat s'installe et il est décidé de modifier l'agencement (fermeture d'une baie vitrée) afin d'utiliser cette pièce au mieux de ses capacités.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à fixer un rendez-vous avec l'Agence Dugary Architectes à Aire-sur-l'Adour afin de procéder au chiffrage.

Point sur la voirie

M. Jérôme LASSERENNE, en charge de la commission Voirie, a recensé les besoins de curage et entretien de fossés de la commune.

Il en fait part aux membres du conseil et un échange s'engage afin de prévoir et organiser les interventions.



Informations diverses ...



Depuis le mois de juin, Stéphane SOUBAIGNE, épaulé de son épouse Estelle, est le nouveau gérant de l'épicerie « Au panier d'Eugénie ».

Ces deux purs landais, respectivement de Poudenx et d'Hagetmau, se sont exilés quelques années dans la Drôme jusqu'au jour où ils ont ressenti le besoin de revenir aux sources.

Prendre la gérance de ce commerce fut l'occasion de franchir le pas et de concrétiser un projet commun.

Une vitrine généreusement achalandée propose de la charcuterie, des pâtés, des salades composées, du fromage à la coupe, ...

Un étal Poissonnerie (crevettes, saumon, merlu, truite selon arrivage), des œufs frais locaux, des fruits et des légumes complètent la gamme de produits frais.

Vous trouverez également de la conserve fine, des vins et spiritueux.



N'hésitez pas à leur rendre visite, Stéphane et Estelle vous accueilleront chaleureusement.

Horaires d'ouverture :

- >> Lundi : 15h30 – 19h30
- >> Mardi au Samedi : 7h30 – 12h30 / 15h30 – 19h30
- >> Dimanche : 8h30 – 12h30



Au Panier d'Eugénie



L'épicerie reste ouverte durant la période hivernale :

Mardi au samedi : 09h00 – 12h30 / 16h00 – 19h00



GRIPPE AVIAIRE

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la grippe aviaire, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux.

Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

Il est donc obligatoire aux propriétaires de volailles de se faire connaître en mairie :

Téléphoner à la Mairie : 05 58 51 15 37

ou

Compléter le formulaire en ligne sur <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0> et l'adresser par mail à la Mairie : mairie@eugenielesbains.fr.

STATIONNEMENT DANGEREUX

Nous vous rappelons que les routes qui traversent notre village sont les routes Départementales 11 (route de Geaune) et 65 (route d'Aire).

Il est dommage d'observer de telles situations principalement le dimanche lors de la messe.



Le parking municipal d'une centaine de places situé à proximité reste désespérément vide au profit d'un stationnement **dangereux** et **illégal**.

Dangereux pour plusieurs raisons : deux voitures ne peuvent pas se croiser et les piétons ne peuvent pas emprunter le trottoir et sont obligés de marcher sur la route.



Illégal car c'est interdit de stationner ainsi sur une départementale. En fonction de l'emplacement, un stationnement gênant ou dangereux peut être sanctionné d'une amende de 2^{ème} classe (150 €) ou 4^{ème} classe (135 €).

Sur les photos ci-dessous, le stationnement est beaucoup moins gênant mais il s'agit d'un trottoir et non d'une aire de stationnement.



Urbanisme en ligne



Vous pouvez désormais faire vos demandes d'urbanisme en ligne :

Vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et plus accessible !



Pour formuler votre demande



www.adacl40.fr/content/demande-dautorisation-durbanisme-en-ligne

Je veux savoir si mon projet est réalisable

Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb)



Je fais ma piscine, un abri de jardin, ou une véranda
Déclaration préalable (DP) ou Permis de construire (PC) selon la taille

Je veux détacher un lot à bâtir de ma parcelle

Déclaration préalable (DP)



Je modifie l'aspect extérieur de ma construction
Déclaration préalable (DP)

Je construis ma maison, un hangar agricole ou bâtiment artisanal

Permis de construire (PC)



Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales



Contact

ADACL
ads@adacl40.fr
05 58 85 80 50

ESPACE FRANCE SERVICES D'AIRESUR L'ADOUR



Contact :
msap@ciasairesuradour.fr
 Tél. 05 58 71 61 65
 4, rue René Méricam
 40800 Aire sur l'Adour



Plusieurs services en 1 lieu unique

Espace d'information

Aide, écoute et accompagnement dans
 toutes vos démarches de la vie quotidienne
 AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES • EMPLOI • INSERTION • RETRAITE •
 PRÉVENTION SANTÉ • ACCÈS AUX DROITS ...

Les horaires

Du lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h30
 Le vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30



France services

Liberté
Égalité
Fraternité



POINT ACCÈS NUMÉRIQUE (PAN)

Mise à disposition d'équipements bureautiques et accès internet

Accès libre
ou
Accompagnement personnalisé



Démarches administratives en ligne

Aide à la constitution de dossier

Création mail, CV, etc...

Informations sur vos droits

Déclarations trimestrielles, etc...

Impression attestations de droit, etc...

Scan de documents + envoi



SUR RDV AU 05 58 71 92 98

Pour vos démarches sur le **POINT ACCÈS NUMÉRIQUE** merci de vous munir des documents suivants :

| | |
|------------------------|---|
| CAF | <ul style="list-style-type: none"> • Numéro d'allocataire (sur courrier CAF) • Code confidentiel à 8 chiffres |
| CPAM - Ameli | <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de sécurité sociale (carte vitale) • Code confidentiel • Adresse mail et son mot de passe • RIB (pour la création du compte ameli) |
| CARSAT Retraite | <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de sécurité sociale (carte vitale) • Adresse mail et son mot de passe |
| PÔLE EMPLOI | <ul style="list-style-type: none"> • Numéro d'identifiant • Mot de passe (sur la notification reçue après inscription) • CV papier ou sur clé USB (si possible) <p>Pour une première inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de sécurité sociale • Numéro de téléphone • RIB • Pièce d'identité • Attestation fournie par l'employeur <p>Possibilité de rendez-vous en visio (à distance) avec votre conseiller Pôle Emploi (40)</p> |
| MSA | <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de sécurité sociale • Adresse mail et son mot de passe • Code confidentiel |
| IMPÔTS | <p>Pour créer votre espace impots.gouv :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro d'accès en ligne (sur la déclaration pré-remplie) • Adresse mail et son mot de passe • Revenu fiscal de référence <p>Pour un renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Photocopie du justificatif de la dernière carte <p>Pour une première demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation CAF (AAH...) • Dernier bulletin de salaire • Justificatif de domicile • Photo d'identité • Carte d'identité • Dernier avis d'imposition ou de non-imposition |
| CARTE SOLIDAIRE | <ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité du demandeur • Livret de famille • Les 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition • Les 3 derniers bulletins de salaire • Certificat médical ou attestation MDPH le cas échéant |
| LOGEMENT SOCIAL | |

| PETITE ENFANCE / ENFANCE / FAMILLE | |
|--|--|
| RAM Relais Assistant's Maternels | Renseignements sur les modes de garde Avec ou sans RDV l'après-midi sauf le mercredi Ateliers d'éveil Assistantes maternels / enfants accueillis Aire : lundi et mardi matin Bahus-Soubiran : jeudi et vendredi matin Lieu d'échanges, de convivialité, de jeux pour enfants (- de 6 ans) et leur famille. Mercredi 9h30-12h |
| LAEP Lieu Accueil Enfants Parents | 06 31 17 85 70 www.cdcaire.org |
| PIF Point Info Famille | 05 58 71 92 98 |
| AMCF | 05 58 46 39 00 |
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES : MAISON LANDAISE DE LA SOLIDARITÉ | |
| PÔLE SOCIAL Assistantes Sociales, Référent FSA, CESF | Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 10h Pour prendre RDV avec un Travailleur social |
| Protection Maternelle Infantile (PMI et CPEF) | Puéricultrice Sur RDV et visite à domicile |
| Aide Sociale à l'Enfance | Sage-Femme sur RDV le mercredi Éducatrices et Psychologue sur RDV |
| SERVICES DANS LE GERS | |
| Assistantes sociales | sur RDV à Barcelonne du Gers et à Riscle |
| CMPP | Sur RDV à Nogaro |
| CPAM | Sur RDV à Nogaro |
| Mission Locale | Sur RDV à Riscle |
| MSA | Sur RDV à Nogaro |
| Maison de Services au Public (MSAP) | Du mardi au vendredi et samedi matin à la Poste de Barcelonne du Gers |
| Conciliateur de Justice | A Nogaro A Riscle |

AUTRES SERVICES PRÉSENTS :

Médecine préventive CDG 40 : 05 58 85 80 21

Médecine du Travail SSTL (Service de Santé au Travail des Landes) : 05 58 05 76 40

SPIP (Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation) : 05 58 05 00 20

| ACCÈS AUX DROITS / JUSTICE | | |
|---|--|-------------------|
| CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie | Mercredi sur RDV | 36 46 ameil.fr |
| CAF des Landes Caisse des Allocations Familiales | Jeudi sur RDV | 32 30 caf.fr |
| CARSAT Retraite | 1 ^{er} lundi du mois sur RDV | 39 60 |
| GDAD Conseil Départemental d'Accès au Droit | Permanences juridiques gratuites Huissier, Notaire, Avocat Sur RDV un mercredi par mois | 05 58 71 92 98 |
| CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille | Mardi sur RDV | 05 58 46 41 43 |
| Conciliateur de Justice | Sur RDV | 06 85 91 36 26 |
| EMPLOI / INSERTION / FORMATION | | |
| Mission Locale des Landes pour les 16-25 ans | Sur RDV | 05 58 71 95 52 |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat | Conseil en évolution professionnelle sur RDV | 09 72 01 02 03 |
| AST Association Solidarité par le Travail | Vendredi matin | 07 84 10 51 79 |
| SOCIAL | | |
| Service Social CDG40 (fonction publique) | Sur RDV | 05 58 85 80 30 |
| UDAF des Landes (micro-crédit) | Sur RDV | 05 58 06 74 48 |
| CARSAT Service Social | Sur RDV | 05 58 06 51 70 |
| SANTÉ | | |
| CMPP Centre Médico Psycho Pédagogique | Sur RDV | 05 58 75 20 77 |
| Pôle Psychiatrie Adulte Psychiatre, Infirmière Psychiatre | Sur RDV | 05 58 05 20 12 |
| LOGEMENT | | |
| Accueil et Solidarité Logements d'urgence | Du lundi au vendredi | 05 58 71 30 77 |
| ADIL Agence Dépt. d'Information sur le Logement | 2 ^{ème} mardi du mois sur RDV | 05 58 46 58 58 |
| FINANCES PUBLIQUES | | |
| Impôts des particuliers | Vendredi sur RDV | impots.gouv.fr |

Quelques évènements en image ...



Le 14 juillet // Maiade

Vu la situation sanitaire du moment, nous avons été contraints d'annuler le repas communal à la salle d'animation.

Nous avons tout de même conservé la tournée des conseillers municipaux dans une ambiance chaleureuse et festive malgré une météo capricieuse et maussade.





Le 23 juillet, le village a accueilli une nouvelle fois l'équipe d'Anaïs GENIN et son camping car pour le France Bleu Tour Landes Pyrénées. Ce fut un agréable après-midi où notre commune a été mise à l'honneur. 5 acteurs économiques ou associatifs de notre territoire ont participé à l'émission.

Camille de l'Office de Tourisme a introduit l'émission, Babeth LUCMORT a présenté les animations proposées par l'association Anim'Eugénie, Nam Tram, auteur compositeur interprète et peintre a interprété une chanson en direct, Céline MAUCONDUIT et Annick de La Fabrik By Aka ont présenté le festival Arts en Vie qui devait se dérouler quelques jours après et enfin Philippe SEBIE a fait partager sa passion pour les framboises et les agrumes...



Du 28 juillet au 03 août // Festival Arts en Vie

Céline MAUCONDUIT et Geneviève, de la Galerie d'Art et d'Artisanat Etcetera nous ont séduit en nous proposant un festival des arts contemporains « Arts en Vie ». En partenariat avec l'association Anim'Eugénie, nous avons accepté de les accompagner et les soutenir pour l'organisation.

La salle d'animation abritait une très belle exposition de peintres, sculpteurs, céramistes, créateurs textiles, etc... en accès libre.

Des œuvres un peu plus imposantes paraissent dans les parcs municipaux et thermaux.



Les soirées ont été animées par divers spectacles : rires et chansons, concerts, déambulations musicales dans la rue...



Des performances ont été réalisées en public : fresque de peinture, art urbain ...

L'ensemble des animations étaient également en accès libre et gratuit.

Un grand bravo aux organisateurs et merci à tous les artistes qui ont répondu présent pour nous offrir cette belle semaine culturelle !

Le rendez-vous est pris pour la prochaine édition. **Elle se déroulera du 22 juillet au 03 août 2022.** N'hésitez pas à venir découvrir tous ces artistes !

Octobre rose

Le village s'est habillé de rose durant tout le mois d'octobre. Nous nous sommes associés à la 28^{ème} campagne Octobre Rose.

La campagne Octobre Rose est l'occasion de sensibiliser au dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour soutenir la recherche.



Commémoration du 11 novembre



Après plusieurs commémorations du 08 mai et 11 novembre sans public, la présence d'autant d'Eugénois et surtout d'enfants rappelle l'importance de ce devoir de mémoire.

La composition du bureau de l'ACCA a changé :

- **Président** : Eric SAINT-GERMAIN
- **Vice-Président** : Sébastien LESPINASSE
- **Secrétaire** : Thierry DUPOUY
- **Trésorier** : William BRETHOUS
- **Trésorier adjoint** : Francis DUPOUTS



Administrateurs :

- Michel DUFOURGT
- José PALOMINO
- Nicolas MASSAROTTO
- Didier LASSERENNE

Nous adressons à toutes les Eugénoises et Eugénois nos très sincères vœux de bonheur et de santé pour 2022.



Chers amis, Chères amies,

Nous aimerions partager avec vous un compte-rendu des années 2020 et 2021, joyeux, rempli d'activités sportives et de bonnes soirées festives.

Rien de tel !

Quelques séances de Gym et de Pilate en septembre 2020, puis plus rien, plus rien du tout ... sinon quelques marches !

Nous sommes tous logés à la même enseigne.

En septembre 2021, nous avons repris nos séances de Gym et de Pilate. Nous espérons pouvoir les poursuivre régulièrement et tout au long de l'année 2022.

Cette nouvelle année sera, nous le souhaitons vivement, plus douce et plus légère.

Oui, chers amis et chères amies **BONNE ANNEE** à vous tous.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez venir nous rejoindre, dès le mois de janvier, c'est le moment de nous réchauffer au travers d'une amicale activité physique.

Gym d'entretien le mardi à 20h30 à la salle d'animation

Pilate le lundi à 14h à la salle d'animation

Toutes les précautions sanitaires sont respectées (pass obligatoire ou test négatif de moins de 24h).

Pour tous renseignements : 06 82 54 78 04

Quand, sortirons-nous enfin, de cette interminable crise sanitaire ? Nous avons, en octobre et novembre repris quelques-unes de nos activités, permettant à nos adhérents de se retrouver...

L'Assemblée Générale, suivie d'un banquet animé par un artiste chanteur et comédien devait se dérouler le 29 janvier... Un voyage était également prévu en avril et, voilà que ce malicieux virus nous oblige à reporter ces projets....

Nous avons pu, heureusement, en décembre (en partenariat avec la Société St Vincent de Paul) mettre au pied du sapin de nos amis de plus de 85 ans (ils sont 35) un petit présent en signe d'amitié et de reconnaissance.

De même, chaque fois que nous avons organisé une vente de coques chacun de nos adhérents ne pouvant se déplacer en recevait une poche... Cela semble naturel et normal car, l'objectif majeur de notre Amicale est, en effet, d'essayer de soutenir moralement ses adhérents... Mais, cet objectif devient de plus en plus difficile à atteindre, car les membres du Conseil d'administration, que je remercie sincèrement pour leur dévouement éprouvent le besoin de « lever le pied » et de laisser leur place à plus jeunes qu'eux. Je lance donc un appel pressant à la relève.

Notre Société a survécu jusqu'à l'heure, grâce à des bénévoles qui ont accepté de donner un peu de leur temps pour les autres.

Aujourd'hui, si chacun reste chez soi, notre belle Amicale disparaîtra... Un village dans lequel, la convivialité, le partage n'ont plus de sens, est voué à perdre son âme.

Meilleurs vœux de bonheur à vous tous.

J.C. Lafargue



LE MOT DU COMITE DES FETES

Le comité des fêtes tient à vous présenter ses meilleurs vœux et vous souhaite une bonne et heureuse année.

Après une année de pause due à la covid, le comité a essayé de reprendre une activité normale. Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser la fête que nous souhaitions.

En effet, la mise en place du pass-sanitaire peu de temps avant la date de nos festivités nous a refroidi et nous avons donc pris la décision d'organiser seulement la course landaise. Nous avons eu la chance d'avoir une belle journée avec beaucoup de monde et une course agréable.

Comme beaucoup d'associations, le comité des fêtes se questionne sur l'avenir. Nous avons toujours plus de mal à mobiliser des bénévoles et la période traversée actuellement ne va pas faciliter les choses !

Nous avons dans l'idée d'organiser l'assemblée générale suivie d'un petit repas pour passer un moment convivial afin de discuter de l'avenir. Dès que les conditions sanitaires le permettront nous vous y inviterons.

En attendant des jours meilleurs, prenez soin de vous. A très bientôt nous l'espérons.

Le comité des fêtes

Chers amis sociétaires,

Cette année 2021 a été plus sereine par rapport à la pandémie. Nous avons, pour la majorité d'entre nous, reçu les vaccins et respecté les gestes barrière autant que cela était nécessaire.

Nous avons la chance de vivre dans nos petits villages qui restent relativement épargnés par ce virus.

Restons prudents car les informations font à nouveau état d'une recrudescence de contagion.

Durant l'année 2021, nous avons à déplorer le départ de 3 de nos amis :

- Augusta DAUGA, (dite TITA), le 21/03/2021 à 94 ans.
- Jean-Claude MOUNEY, le 4/05/2021 à l'âge de 67 ans.
- Henriette BRETHERS, le 8/05/2021 à l'âge de 92 ans.

Les membres de notre Société ont pu cette année, accompagner leurs 3 amis et témoigner leur amitié et leur soutien à leurs proches.

Nous avons une pensée particulière pour les résidents en EHPAD qui, fort heureusement, peuvent à nouveau profiter des visites de leurs proches.

Nous pensons également à nos malades qui, la plupart bien entourés par leur famille, font courageusement face à leurs traitements. Nous souhaitons à tous un prompt rétablissement.

Cette année, Geneviève et Maurice LAINE, Murielle et Hervé LEBEGUE ont quitté Eugénie pour se rapprocher de leurs enfants. Nous souhaitons le meilleur à ces 2 couples actifs et généreux.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres qui, bien que résidant à Paris, sont des purs Eugénois de cœur, à savoir Danielle et Patrick BOLZER.

Nous les remercions sincèrement d'avoir rejoint notre association.

Merci à nos commissaires pour leur dévouement et à tous nos membres qui par leur présence apportent un peu de réconfort aux familles endeuillées.

Notre Assemblée Générale se tiendra comme habituellement fin février 2022, si la situation le permet.

Avec les membres du bureau, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, un Noël entouré d'affection, une douce fin d'année et le meilleur possible pour 2022.

Le Président, Serge LUCMORT



Une deuxième saison thermale écourtée s'achève, heureusement un peu meilleure que la précédente.

Les thermes ont vu remonter à 6 000 le nombre de curistes, contre 4 000 en 2020. Dans ce contexte difficile et incertain où les réservations se font au coup par coup et plutôt en dernière minute, nous savons combien la gestion des plannings et du personnel a été difficile, pour la Chaîne Thermale du Soleil et pour vos entreprises. Le maintien de l'activité thermale a demandé parfois beaucoup de prouesses !

Nous avons bien noté que malgré tout, les campagnes de publicité à la télévision ont été maintenues. Nous en remercions M. GUERARD et ses filles, qui, dans ce contexte difficile, ont osé parier sur l'avenir et entreprendre et financer les gros travaux en cours pour l'ouverture d'un nouveau soin à Eugénie.

Dès la réouverture des thermes, Franck, notre animateur a repris ses fonctions et nous avons essayé de maintenir les animations que le contexte sanitaire nous autorisait. Les projections de films, jeux de piste, balades alimentaires, quizz et énigmes de toute sorte n'ont pas manqué de distraire certains curistes.

Grâce à nos marcheurs bénévoles, Marc St-Germain, Michel Dutheil et Jean Carpan de St-Loubouer, les randonnées pédestres ont été très appréciées tout au long de la saison et complétées par des « promenades » plus courtes proposées par Franck.

Cette activité nous semble indispensable et parfaitement adaptée à l'esprit de la cure. Au-delà de l'activité physique, c'est l'occasion de créer du lien et de se rencontrer, de faire connaissance. Marcher en groupe avec un accompagnant local, c'est stimulant et rassurant.

Nous remercions chaleureusement nos bénévoles qui ont absolument besoin d'être plus nombreux. Merci aux personnes qui ont été attentives à notre appel et qui sont prêtes à renforcer l'équipe occasionnellement.

D'autres volontaires seraient vraiment les bienvenus pour limiter les contraintes de chacun.

Toujours fidèle et présent, André Noblet propose ses concours de pétanque 3 fois par semaine. Nous le remercions pour son implication depuis de si nombreuses années.

Malheureusement, nous n'avons pu organiser de soirées carcasses cette année pour 2 raisons évidentes : les contraintes liées au Covid mais aussi le manque de canards suite à la grippe aviaire.

Ces soirées conviviales manquent beaucoup, nous espérons vivement pouvoir les organiser en 2022.

Durant l'été, les siestes musicales au bord des bassins sont très appréciées.

Plusieurs soirées ont été égayées par le spectacle « Rires et chansons » proposé par Franck ainsi que par des concerts organisés sur les terrasses du Bistrot, de chez Léonie, du salon de thé Madeline.

Une nouveauté début juillet : un petit salon des auteurs locaux.

Et, grande nouveauté cette année, avec la Mairie, notre association a été partenaire du **FESTIVAL DES ARTS CONTEMPORAINS** du 28 juillet au 4 août, à l'initiative de Céline Mauconduit, coprésidente de l'association « Arts etcetera » à la galerie d'Art, passage de l'Impératrice.

Malgré une météo capricieuse et un contexte sanitaire limitant les rassemblements, ces expositions de peintures, sculptures, créations artisanales, performances diverses, concerts etc ...ont animé joyeusement notre village, nous ont transportés dans un monde nouveau et méconnu et nous ont fait découvrir des talents cachés tout près de chez nous.

Une belle expérience à renouveler avec plaisir du 22 juillet au 03 août 2022.

Cet automne, nous avons pu reprogrammer quelques concerts à l'église et un public nombreux a retrouvé le groupe Iturri Lagunak avec joie.

Cette saison s'achève ce dimanche 5 décembre avec notre journée, « les Fêtes d'Eugénie » et son marché d'art et de bouche, son vin chaud, ses pâtisseries cuisinées et offertes par nos adhérent(e)s.

La pluie n'a pas découragé les participants à la randonnée pédestre au profit du Téléthon et parfaitement préparée par nos marcheurs Marc et Michel. Un grand merci à tous les 2 et leur équipe.



Encore une fois le Covid nous a rattrapés, plusieurs classes étant fermées, il nous a paru évident d'annuler (avec grands regrets) le spectacle de magie, ainsi que toutes les animations rassemblant les enfants.

Même le Père Noël est resté prudemment confiné pour être en pleine forme le 24 décembre.

La journée fut belle malgré tout, la pluie et le vent nous ont offert une petite trêve qui a permis à Christophe et Mathieu d'allumer notre premier beau feu de Noël, en musique !!! Belle clôture.

Un grand merci à Nathalie, Mathieu et Mélanie Lusseau, pour l'organisation sans faille et leur présence non-stop !

Merci à toute l'équipe présente pour les préparatifs et la décoration de la salle, pour l'implication tout au long de la journée.

Un grand merci également à la municipalité pour son soutien et à nos adjoints pour leur implication et leur présence très assidue durant ces 2 jours.

Grâce à vous tous, l'année se termine par une belle animation réussie.

Il me reste à vous souhaiter de très agréables fêtes de Noël en famille, en espérant vivement que l'année 2022 soit plus douce et protectrice pour tous,

Toute l'équipe « d'Anim'Eugénie » vous souhaite un très joyeux Noël et le meilleur possible pour la nouvelle année.



